

## CONTEXTE 3

### L'Hôpital Nord Franche-Comté



Période : Du 26 mars au 6 juillet 2020

**Situé entre Belfort et Montbéliard, l'hôpital accueille environ 800 lits et places.**

Doté d'un plateau technique (blocs opératoires, scanner, IRM...) des plus performants, il permet la réalisation de soins complexes et regroupe toute l'activité de court séjour :

- Des chambres d'hospitalisation classique ou pour un séjour de moins de 24 heures.
- Un pôle d'admission d'urgence avec accès direct pour les ambulances, hélisation, service de réanimation, SAMU Nord Franche-Comté
- Des services de consultations et d'explorations fonctionnelles spécialisées

**Un pôle logistique pour les fonctions de restauration, blanchisserie, magasins, archives, pharmacie, déchets, transport est implanté à proximité du centre hospitalier.**

Le pôle logistique et le bâtiment MCO (médecine-chirurgie-orthopédie) sont reliés entre eux par une galerie.

Le linge, les médicaments, les repas seront alors acheminés depuis des sites extérieurs.

Un système de transport automatisé assure la manutention lourde entre le pôle logistique et le bâtiment MCO. Ce système assure, entre autres, la livraison des repas, la livraison et la reprise du linge, la livraison de médicament et l'évacuation des déchets.

## Situation 1 :

Monsieur Bertrand, 40 ans, ébéniste et responsable d'une entreprise familiale de 5 salariés, vient d'apprendre par son stomatologue de l'HNFC qu'il est atteint d'un cancer professionnel de l'ethmoïde\*, qui sera traité dans un premier temps par chirurgie. Il ne doit plus être en contact avec les poussières de bois et devra renoncer à son métier. Lors de cette annonce, il n'a pas eu de réaction violente, il a écouté avec calme les explications concernant son traitement. Depuis, il s'enferme des soirées entières dans son bureau et fuit son entourage. Il semble très inquiet pour son entreprise et son avenir professionnel.

### SMS

2.6.3 Notion d'analyse des bonnes pratiques évaluation et guide des pratiques professionnelles

1.10.1 Classification des maladies

1.10.2 Conséquences de la maladie

1.10.3 Comportements face à la maladie

### Compétences

C 3.7.3 Concevoir ou participer à l'élaboration de supports ou d'outils pédagogiques dans le cadre d'une action ou d'un projet

Qui :

Quoi :

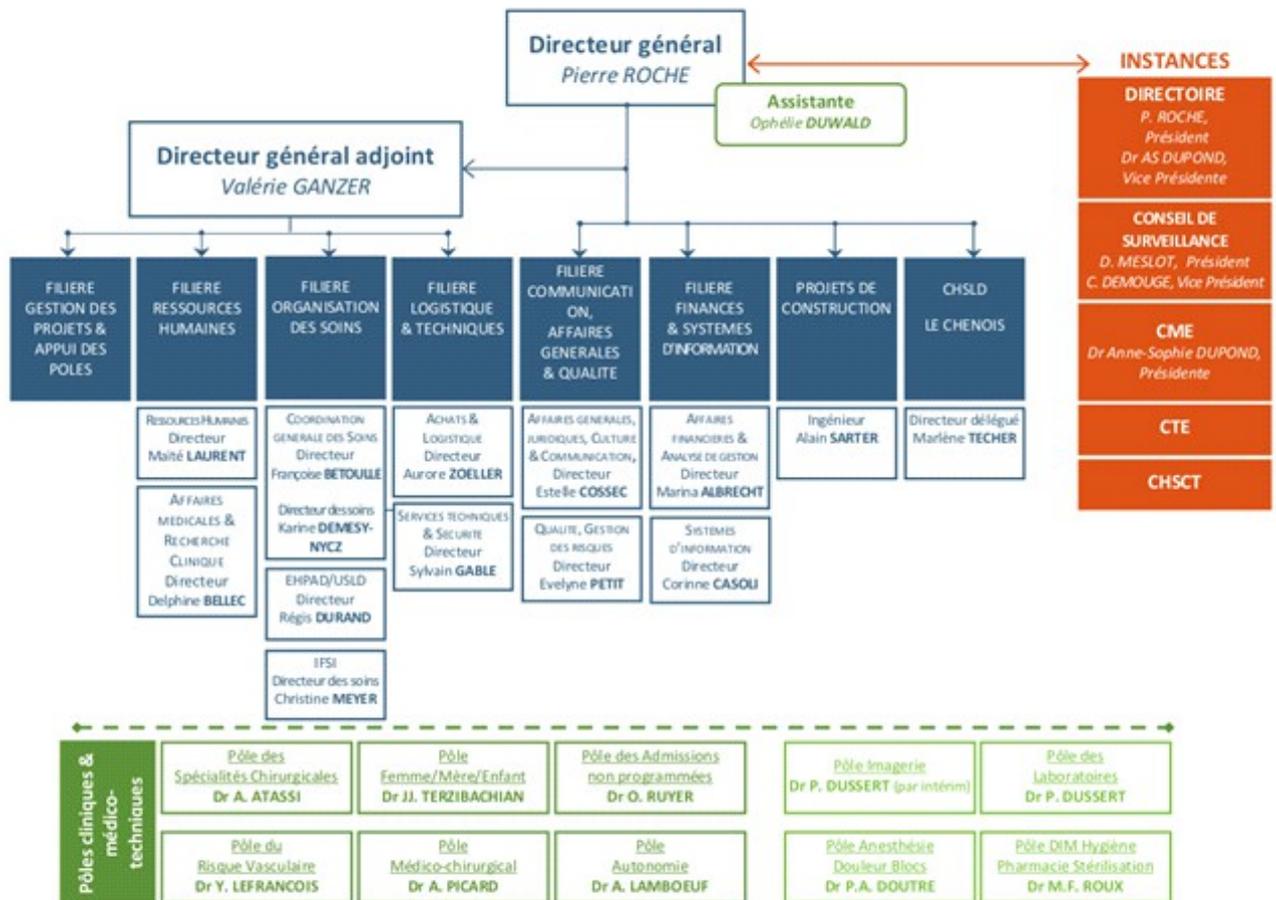
Où :

Quand :

Comment :

Pourquoi :

# Annexe 1 Organigramme



## Annexe 2

# La Charte de la personne hospitalisée (Circulaire DHOS du 2 mars 2006)

### Principes généraux

1. *Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.*
2. *Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.*
3. *L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.*
4. *Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.*
5. *Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.*
6. *Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.*
7. *La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.*
8. *La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.*
9. *Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.*
10. *La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.*
11. *La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.*

## Annexe 3

# Charte de l'enfant hospitalisé

“Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants” – UNESCO

### Principes généraux

1. *L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.*
2. *Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quelque soit son âge ou son état.*
3. *On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.*
4. *Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.*
5. *On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.*
6. *Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.*
7. *L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.*
8. *L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.*
9. *L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.*
10. *L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.*

# Classification des maladies

## Objectifs généraux :

A partir de documents, proposer une classification des maladies

Différencier maladie chronique et maladie aiguë

Définir « troubles mentaux et du comportement »

A partir d'exemples et/ou de données épidémiologiques, caractériser une maladie dite « émergente »

## 1 La classification des maladies

### Doc.1

La CIM(classification internationale des maladies) est importante parce qu'elle fournit un langage commun pour notifier et suivre les maladies. Cela permet au monde entier de comparer et d'échanger des données de manière cohérente et normalisée – entre les hôpitaux, les régions, les pays et au cours du temps. Cela facilite la collecte et le stockage des données en vue de l'analyse et de la prise de décision reposant sur des données factuelles.

Source :OMS

### 1.1 Doc.1 et : Classer en vous aidant du site « [CIM-10 version 2008](#) » les maladies suivante :

|               | Titre du chapitre | Classification par :  |
|---------------|-------------------|---|
| Pied bot      |                   | <input type="checkbox"/> cause <input type="checkbox"/> organe touché |
| Otite         |                   | <input type="checkbox"/> cause <input type="checkbox"/> organe touché |
| Schizophrénie |                   | <input type="checkbox"/> cause <input type="checkbox"/> organe touché |
| Tuberculose   |                   | <input type="checkbox"/> cause <input type="checkbox"/> organe touché |
| Trisomie 21   |                   | <input type="checkbox"/> cause <input type="checkbox"/> organe touché |

### Doc.2

Une maladie chronique débute de façon insidieuse, peu précise et ne guérit pas. Elle évolue sur le long terme: sur des mois, des années. Des poussées brutales peuvent survenir parfois, comme dans le cas de la polyarthrite rhumatoïde. La maladie chronique aboutit à des lésions irréversibles invalidantes. Ces complications handicapent tous les niveaux de vie de la personne, tant au niveau physique que social. La maladie aiguë est marquée par un début précis et une évolution franche dans une échelle de temps court. Elle se termine rapidement par la guérison ou la mort.

D'après <http://www.larousse.fr/encyclopedie/medical/chronique/11973>



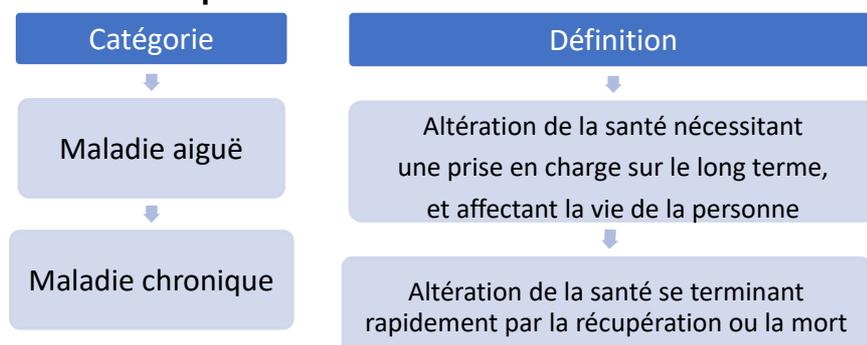
<https://youtu.be/GenxC1Fx3yA>

Source : Qu'est-ce qu'une maladie chronique ?

Des maux ? Des mots



### 1.2 Doc.2 : Relier la catégorie à sa définition puis aux correspondants



### exemples



## 2 Les troubles mentaux et du comportement

### Doc.3

Affections « visibles » qui se caractérisent par un changement du mode de pensée, de l'humeur ou du comportement associé à une détresse psychique et/ou à une altération des fonctions mentales.

Ce ne sont pas de simples variations à l'intérieur des limites de la « normalité », mais des phénomènes manifestement anormaux ou pathologiques.

Un épisode unique de comportement anormal ou un dérèglement de l'humeur de courte durée n'est pas en soi l'indice d'un trouble mental ou du comportement. « Il faut que les anomalies soient » permanentes ou répétées et causent une souffrance ou constituent un handicap dans un ou plusieurs domaines de la vie courante.

*OMS, extrait du « Rapport sur la santé dans le monde ».*

### 2.1 Doc.3 : Indiquer quatre critères permettant de définir les troubles mentaux et du comportement.

## 3 Les maladies émergentes

### Doc.4

Une maladie émergente est une maladie dont l'incidence\* réelle augmente de manière significative dans une population donnée, une région donnée et durant une période donnée, par rapport à la situation épidémiologique habituelle de cette maladie.

Cette définition s'applique aussi bien aux maladies de l'homme qu'à celles des animaux ou des végétaux. Les maladies émergentes sont principalement de nature infectieuse, il peut s'agir aussi d'autres maladies, par exemple métaboliques.

Il est indispensable de préciser les critères permettant de définir l'incidence, à savoir : la population, le temps et l'espace (critère de l'épidémiologie descriptive).

\* incidence : nombre de nouveaux cas.

### 3.1 Doc.4 : Soulignez en noir la définition d'une maladie émergente.

### 3.2 Qui est concerné par la survenue de maladie émergente ?

### 3.3 Souligner en rouge les données à préciser pour caractériser une maladie émergente.

### 3.4 Choisir une maladie émergente (doc.5, 6, 7) et la caractériser

Nom de la maladie émergente :

| Critère de la caractérisation                       | Description |
|---|-------------|
| <i>La population : humaine, animale ou végétale</i> |             |
| <i>Le temps :</i>                                   |             |
| <i>l'incidence</i>                                  |             |
| <i>Espace géographique</i>                          |             |

#### Doc.5 : L'infection par le virus du chikungunya

est endémique dans les départements de l'océan Indien. Elle menace d'émerger dans le sud-est de la France où le principal vecteur est présent. En effet, depuis 2004, le moustique *Aedes albopictus*, vecteur du virus du chikungunya, s'y est implanté, ce qui favorise le risque de dissémination autochtone du virus. L'émergence de deux cas de chikungunya en un mois à Fréjus (Var) a démontré la réalité de ce risque. Toutefois, ce risque n'existe que dans la période d'activité du moustique vecteur, c'est-à-dire entre le printemps et la fin de l'automne (de mai à fin novembre de chaque année). Un dispositif sanitaire renforcé a permis d'interrompre rapidement la transmission de ce virus. Cette infection est à déclaration obligatoire.

Source: Nathan SMS 1<sup>ère</sup> Tale 04/16

#### Doc.6 : Une maladie réémergente : la dengue aux Antilles

La dengue est une maladie virale transmise par un moustique du genre *Aedes*. Elle se traduit par une forte fièvre, le plus souvent accompagnée de maux de tête, de nausées, de vomissements, de douleurs articulaires et musculaires. Sous sa forme "classique", la maladie n'est pas dangereuse, bien que parfois très asthénisante, mais elle peut également présenter des formes sévères. En Guadeloupe et dans les îles proches (La Désirade, Marie-Galante, Les Saintes), l'épidémie s'est déroulée de fin août à fin décembre 2007. Elle s'est prolongée en 2008 par une épidémie dans les îles du Nord (Saint-Barthélemy et Saint-Martin). Avec environ 19000 cas estimés dont 0,8% de formes sévères, elle a nettement dépassé en ampleur et en gravité la précédente épidémie intervenue en 2005 (11 500 cas estimés et 0,4% de formes sévères).

Source : INVS

#### Doc.7 : Grippe aviaire

Le virus de la grippe qui infecte principalement les oiseaux, la **grippe aviaire** a été particulièrement médiatisé à partir de 2004 du fait de sa dangerosité pour la **santé** et de sa transmissibilité à l'homme. Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'épidémie de **grippe aviaire** aurait fait 248 victimes à l'échelle planétaire. Plus récemment, une souche mutante du précédent virus, appelé H7N9, a émergé en **Chine** et fait ses premières victimes humaines. Les autorités locales s'inquiètent de sa propagation et de la possibilité de transmission du virus d'homme à homme.

Source : franceinfo.fr

# Synthèse

## La classification des maladies

---

Définir « troubles mentaux et du comportement »

Affection  «  » qui se caractérise par

un changement du mode de



de



et du



associé à une   et/ou

une



Ces troubles sont



Et accompagnés de souffrance provoquant un

